

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Rapport mensuel « ITEKA N'IJAMBO » de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

février 2018



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 28 février 2018, au moins 470 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0. INTRODUCTION</i>	4
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i> ...	5
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	5
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR LA MILICE IMBONERAKURE</i>	5
<i>I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES</i>	6
<i>I.3. DES PERSONNES TORTUREES</i>	6
<i>I.4. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i>	6
<i>II. FAITS SECURITAIRES</i>	7
<i>II.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	7
<i>II.2. AUTRES FAITS RELEVES</i>	8
<i>III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	9

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS : *Centre de Santé*

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CPI : *Cour Pénale Internationale*

EAC : *East African Community*

ECOFO : *Ecole Fondamentale*

FAB : *Forces Armées du Burundi*

FNL : *Front National de Libération*

FRODEBU : *Front pour la Démocratie au Burundi*

OPJ : *Officier de Police Judiciaire*

PAM : *Programme Alimentaire Mondiale*

SNR : *Service National de Renseignement*

UA : *Union Africaine*

UE : *Union Européenne*

UPD : *Union pour la Paix et la Démocratie*

0. INTRODUCTION

Ce rapport mensuel du mois de février 2018 est un condensé des données des bulletins hebdomadaires numéros 96, 97, 98, 99 et d'autres données parvenues à la Ligue Iteka après la publication du bulletin 99.

Au cours de ce rapport, les grandes tendances observées ont été notamment des cas d'allégations de violations et des violations du droit à la vie, des cas de tortures, un cas d'enlèvement et disparition forcée, des cas d'arrestations et détentions arbitraires et autres faits relevés.

Au cours de la période couverte par ce rapport, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 22 personnes ont été tuées dont 15 cadavres retrouvés, 1 personne enlevée puis portée disparue, 15 torturées, 145 arrêtées arbitrairement.

Le phénomène de cadavres continue à se manifester dans plusieurs endroits du pays et aucune enquête n'a été diligentée, ce qui est très inquiétant.

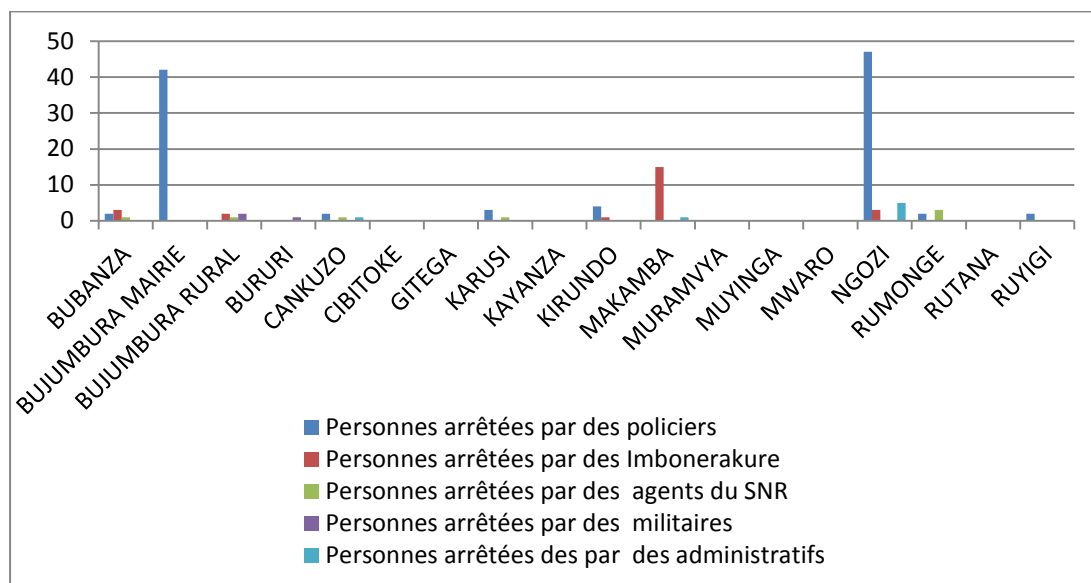
Les auteurs présumés de ces allégations des violations des droits humains sont des jeunes de la milice Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir, des agents du SNR, des policiers, des militaires et des administratifs.

Des actes d'intimidation, des entraînements paramilitaires et des contributions forcées ont été relevés dans ce rapport.

Les personnes les plus visées sont les présumés opposants du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza en général et en particulier les membres des partis politiques de l'opposition entre autres FNL aile d'Agathon Rwasa, UPD et du FRODEBU.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme dans le pays.

Figure I : Graphique illustrant les principales allégations de violations et violations des droits de l'homme commises au Burundi au mois de février 2018



Dans ce rapport du mois de février 2018, les principales violations relevées par la Ligue Iteka sont notamment des cas de tueries, d'enlèvements, de tortures et d'arrestations arbitraires. La province de Ngozi vient en tête avec 55 cas suivie de la Mairie de Bujumbura avec 42 cas. La plupart des cas d'arrestations arbitraires a l'enrôlement au referendum constitutionnel.

Les effectifs élevés des personnes tuées sont localisés en province de Kayanza avec 4 cas suivie des provinces Karuzi, Gitega et Cankuzo avec 3 cas chacune.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR LA MILICE IMBONERAKURE

Dans ce rapport, les effectifs des personnes tuées ont été localisés en provinces de Kayanza et Kirundo avec 1 cas chacune. Dans ces provinces, les auteurs présumés sont des Imbonerakure.

Deux corps sans vie retrouvé en commune Busoni, Province Kirundo¹

En date du 25 février 2018, sur la sous-colline Cimbogo, colline Gatete, zone Gatare, commune Busoni, province Kirundo, un corps sans vie de René Pacifique Ntwari, fils de Hanyagimfura et Ndere, déplacé du site de Kabanga depuis 1993 et un autre non identifié, ont été retrouvés juste à côté de la frontière du Rwanda. Selon des sources sur place, des Imbonerakure avaient arrêté René Pacifique Ntwari la veille en provenance du camp de Mahama. Puisqu'il n'avait pas de laissez-passer, il a préféré passer par un chemin clandestin et y a rencontré des Imbonerakure qui lui ont donné un téléphone et à appeler sa famille pour leur dire d'envoyer de l'argent pour le sauver. Au moment où sa famille était en train de chercher le moyen de transférer cet argent, la nouvelle leur est parvenue que le leur a été assassiné. René Pacifique Ntwari a été tué par des Imbonerakure cantonnés dans la réserve naturelle de Murehe où ils font des entraînements paramilitaires. Ces

¹ Information reçue après la publication du bulletin Iteka n'Ijambo numéro 99

Imbonerakure proviennent des communes Busoni, Gitobe et Bwambarangwe. Les mêmes sources ajoutent que ces Imbonerakure cantonnés dans cette réserve de Murehe sont illégalement ravitaillés en vivres par les directeurs des ECOFO. Ces vivres sont donnés par le PAM en partenariat avec Action Agro-Allemande au programme des cantines scolaires.

1.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

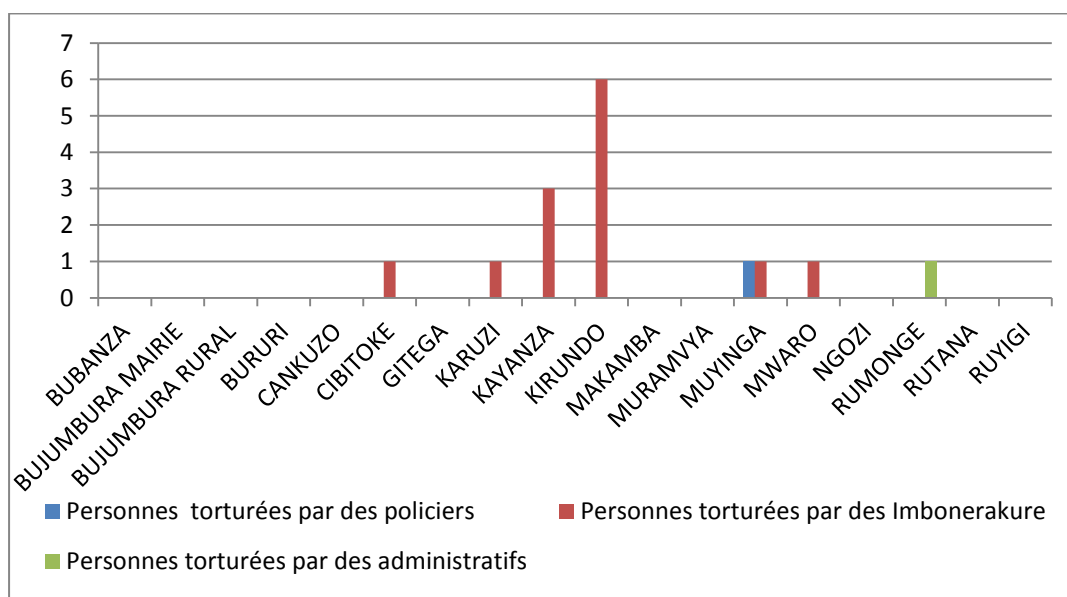
Au cours de ce mois de février 2018, la ligue Iteka a relevé 1 cas d'une personne enlevée puis portée disparue en province Kirundo. Les présumés auteurs sont des membres de la milice Imbonerakure.

1.3. DES PERSONNES TORTUREES

Au cours de ce mois de février 2018, 15 cas de tortures ont été enregistrés par la Ligue Iteka. Les provinces de Kirundo et Kayanza viennent en tête respectivement avec 6 et 3 cas.

Les victimes les plus visées sont les membres du parti politique FNL aile d'Agathon Rwasa et les présumés auteurs les plus cités sont les membres de la milice Imbonerakure, comme l'illustre le graphique suivant :

Fig II : Graphique des personnes torturées



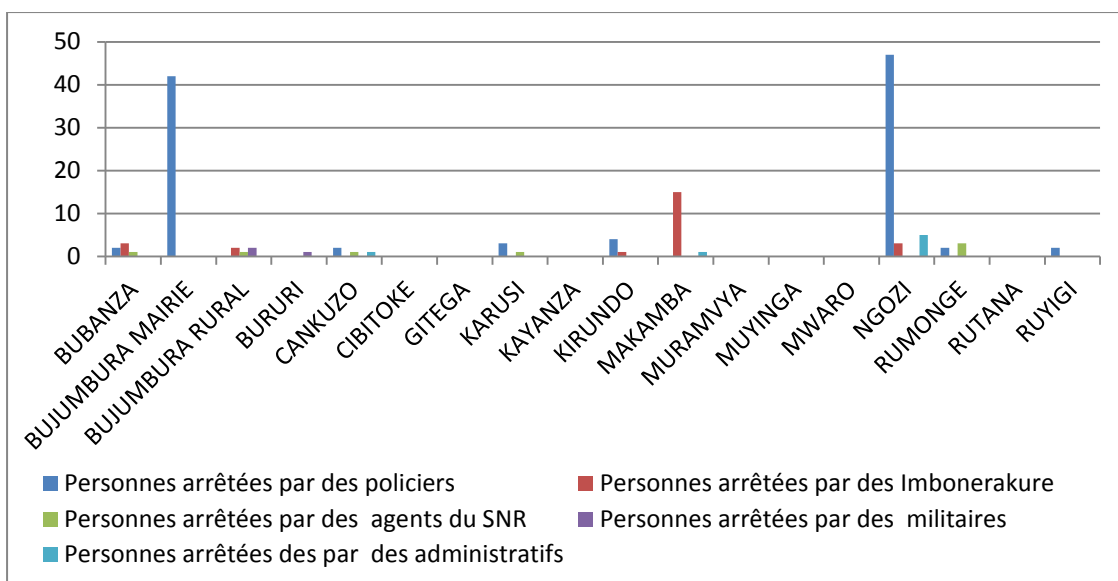
1.4. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Au cours de ce mois de février 2018, la Ligue Iteka a enregistré 145 cas d'arrestations arbitraires dans différents coins du pays. Des éléments de la police, des membres de la milice Imbonerakure, des administratifs, des agents du SNR et des militaires sont les auteurs de la plupart de ces arrestations.

La province de Ngozi a enregistré la majeure partie des cas de ces arrestations avec 55 cas suivie par celle de Bujumbura Mairie avec 42 cas.

La Ligue Iteka a relevé que des personnes ont été arbitrairement arrêtées suite à l'enrôlement au référendum constitutionnel.

Fig III : Graphique des personnes arrêtées



II. FAITS SECURITAIRES

Dans ce rapport, des cas de personnes tuées par des gens non identifiés, des fusils et des grenades retrouvés, des actes d’intimidation, des entraînements paramilitaires et d’autres faits relevés sont enregistrés.

II.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Au cours de ce mois de février 2018, dix-neuf cas de tueries par des gens non identifiés ont été relevés. Parmi ces personnes tuées figurent 15 cadavres retrouvés dans la brousse et dans d’autres endroits. Certaines victimes présentaient des signes qu’elles ont été tuées.

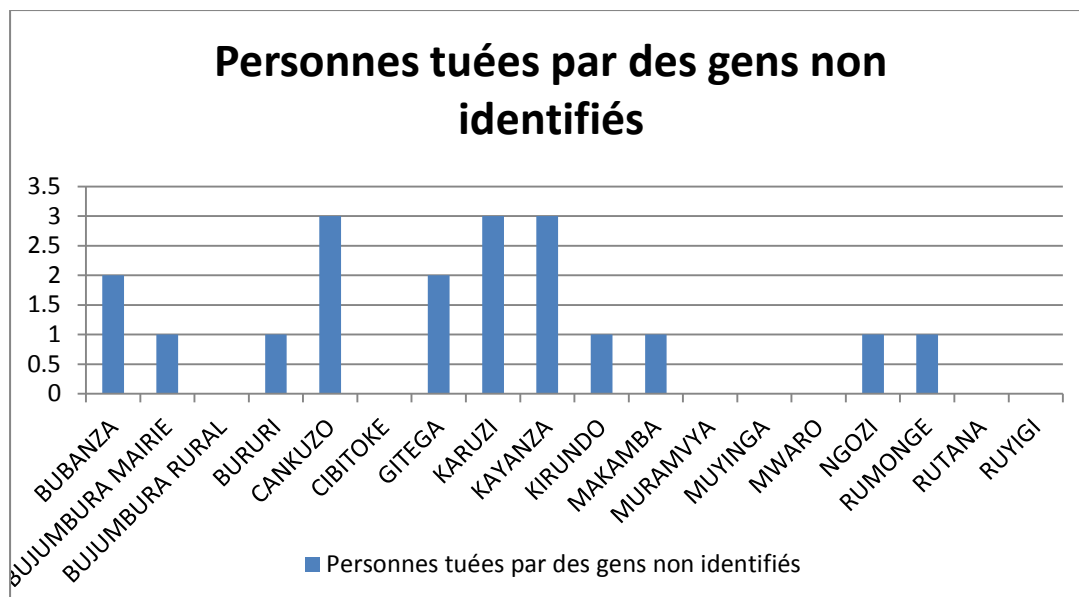
Les provinces les plus frappées sont Cankuzo, Karuzi et Kayanza avec 3 cas suivie de celles de Gitega, et Bubanza avec 2 cas chacune.

Une personne tuée en province Cankuzo²

En date du 27 février 2018, vers 20 heures, Philippe Nteziriba, de la colline Murehe, zone Minyare, commune et province Cankuzo a été tué par des gens non identifiés quand il rentrait chez lui, à l’aide d’une machette et de couteaux. Selon l’OPJ Cankuzo et le procureur, Leonard Sindayigaya, la cause de cet assassinat reste inconnue.

² Information reçue après la publication du bulletin Iteka n’Ijambo numéro 99

Fig IV : Personnes tuées par des gens non identifiés



II.2. AUTRES FAITS RELEVES

Dans ce rapport du mois de février 2018, la Ligue Iteka a constaté que des armes légères et de petit calibre prolifèrent parmi la population et continuent à causer des ravages.

En commune Mukike, province Bujumbura rural, une grenade a explosé chez un Imbonerakure, Léon Akizanye. Après une fouille opérée dans cette maison, 4 fusils et 2 grenades y ont été retrouvés. Il a été conduit au cachot de poste de police de Mayuyu mais a été relâché sur ordre de Major Marius Gahomera alias Gakoryo.

Au cours de ce mois de février 2018, une vague d'intimidation sur base de contrôle de récépissés pour l'enrôlement au référendum constitutionnel a été observée dans différents services publics du pays. Les droits à la santé, à l'éducation, à la libre circulation des personnes ont été conditionnés par la présentation des récépissés d'enrôlement au prochain référendum constitutionnel et aux élections de 2020.

Des contributions forcées liées au référendum constitutionnel et aux élections de 2020 ont été observées dans certaines provinces du pays. Des fonctionnaires de l'Etat surtout ceux des ministères de l'enseignement et de la santé sont contraints par leurs chefs hiérarchiques de payer des contributions supplémentaires en plus de retenues à la source sur leurs salaires.

Ce rapport relève des cas d'entraînements paramilitaires de la milice Imbonerakure dans différents coins du pays.

Des réunions d'associations des membres du parti CNDD-FDD dont les membres sont exclusivement de la seule composante sociale hutu ont été tenues dans plusieurs coins du pays.

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas d'assassinats, d'enlèvements et disparitions forcées, des tortures, des arrestations arbitraires et illégales ciblées à l'endroit des opposants en général et en particulier aux membres des partis politiques de l'opposition notamment ceux du FNL aile d'Agathon Rwasa, UPD, FRODEBU sont aussi signalés.

Le phénomène de cadavres continue à être signalé dans divers coins du pays.

Des actes d'intimidations et des contributions forcées liés au référendum du changement de la constitution et des élections de 2020 ont été relevés dans ce rapport.

Vu la situation continuellement grave des droits de l'homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande ce qui suit:

A) Au Gouvernement du Burundi :

- De démanteler et désarmer la population en général et en particulier la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui se sont substitués aux forces de défense et de sécurité ;
- De faire respecter le code de procédure pénale pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- De sanctionner des policiers, des militaires, des jeunes de la milice Imbonerakure et des agents du SNR et de l'administration impliqués dans les violations de droits de l'homme et intimidation de la population ;

B) A l'UA

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse.

C) A l'UE

- D'user de son pouvoir en tant que premier partenaire financier du Burundi afin de contraindre le pouvoir de Bujumbura de revenir sur la table des négociations.

D) Au conseil de sécurité des Nations Unies

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;
- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise en détresse.

E) A la Médiation

- De ne pas minimiser les dégâts occasionnés par la violation de la constitution et des Accords d'Arusha notamment des milliers des personnes tuées, réfugiées, emprisonnées arbitrairement et des centaines des personnes torturées et portées disparues ainsi que des centaines des femmes et filles violées;
- De savoir qu'à un conflit politique, une solution politique ;
- De tenir compte de l'inclusivité de toutes les parties antagonistes dans le conflit burundais afin de garantir une bonne réussite des négociations entre burundais.

F) A l'EAC

- De prendre des sanctions si le pouvoir burundais continue à saboter les efforts de la médiation ;
- Renforcer l'équipe de la médiation en vue de garantir un bon aboutissement du processus des négociations.

G) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

H) A la CPI :

- D'accélérer les enquêtes et procéder aux inculpations qui s'imposent.

Références:

Bulletin hebdomadaire No 96:

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2018/02/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-96.pdf>

Bulletin hebdomadaire No 97:

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2018/02/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-97.pdf>

Bulletin hebdomadaire No 98:

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2018/02/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-98.pdf>

Bulletin hebdomadaire No 99:

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2018/02/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-99.pdf>